

Tous·tes théologiens·nnes

Discernement théologique dans l'EERV

Le 1^{er} décembre 2020

Ce texte est adressé au synode de l'EERV de la part de Mrs. Etienne Guilloud¹ et Elio Jaillet².

Dans les notes de ce texte vous trouverez deux « définitions de travail » : une pour « théologie » et l'autre pour « identité théologique ». Une définition de travail ne vise aucunement à être définitive ou exhaustive. Elle est une proposition initiale qui permet de guider la compréhension du texte. Elle est soumise à une révision constante. Notre conviction est que chaque lieu de travail théologique est invité à formuler sa propre définition de travail du terme « théologie ».

Préambules

D'après l'article 18 du *Règlement d'Organisation* de l'EERV, le synode assume la « responsabilité théologique » dans l'EERV. Le reste de l'appareil réglementaire de l'EERV ne donnant pas d'autres précisions à ce sujet, il faut considérer que chaque membre du synode a une part égale de cette responsabilité.

Les décisions prises au synode sont la conséquence des décisions individuelles. Chaque décision synodale comporte une dimension théologique³ et participe du « témoignage de l'Évangile en paroles et en actes » (*Principes Constitutifs*, pt. 5). Chacune de ces décisions trouve en Jésus-Christ « Sauveur et Seigneur » (*Principes Constitutifs*, p. 1) sa seule mesure et doit être un acte d'obéissance rendu à Jésus-Christ. La vérité quant à la justesse de l'obéissance ecclésiale est suspendue au jugement de Jésus-Christ.

Cela a pour conséquence qu'il doit être garanti à chaque membre du synode de recevoir l'occasion de discerner sa propre position théologique sur un sujet discuté au synode, ainsi que les implications théologiques dudit sujet, afin de pouvoir assumer la responsabilité qui est la sienne et pour laquelle il·elle a été élu·e.

Problématique

L'EERV a adopté une structure décisionnelle analogue à celle des instances politiques démocratiques de la Confédération, avec un système de représentativité. Contrairement au synode de l'Église réformée du canton de Berne, il a renoncé à s'organiser sous formes de

¹ Pasteur dans l'EERV dans la paroisse de La Dole, membre du comité de la société vaudoise de théologie. Je cosigne ce texte suite à mes lectures des PVs et *Live Tweets* du synode où il me semble que les références à la théologie peinent à s'articuler de manière pertinente et déterminante dans la discussion synodale.

² Membre actif de l'EERV, membre du comité de la société vaudoise de théologie et doctorant en théologie à l'université de Genève. Je cosigne ce texte suite aux interpellations qui m'ont été adressées en tant que président de la SVTh, concernant la place de la théologie au sein du fonctionnement synodal et de la valeur accordée aux arguments dits « théologiques » lors des processus décisionnels dont le synode a la responsabilité.

³ À titre de définition de travail de la « théologie » pour le synode de l'EERV nous proposons : « tout discours, ou pratique qui par sa performance engage 'Dieu' ». De par sa mission et son fondement, tels que l'explicitent les *Principes constitutifs*, l'existence de l'Église dans la société vaudoise implique *per se* de la « théologie ». Il en va de même des actes et des paroles posées par son instance décisionnelle reconnue.

« fractions »⁴. Ce choix organisationnel ne doit pas masquer la dimension *politique* des discussions qui ont lieu au synode.

Or, il nous semble que l'espace de la discussion politique ne suffit pas à offrir de bonnes conditions pour la constitution d'une position théologique personnelle, seule garantie de la responsabilité théologique de chaque membre du synode – d'autant plus que le synode est d'une composition mixte entre licencié·e et non-licencié·e en théologie et induit d'office un déséquilibre symbolique par rapport à la thématique théologique. Un corollaire de cette situation est la valorisation d'une forme de loi de la jungle où ce sont les voix les plus fortes, souvent dotées d'un bagage théologique académique, qui règnent sur l'argumentation théologique au sein des débats, renforçant l'idée que la référence à la théologie serait un privilège plutôt qu'un devoir.

Deux mots pour une structure

En tant que membres engagés dans l'existence de l'EERV, notre vœu est que le synode soit un lieu « coriace » et « compétent ». En son temps, juste après le désastre d'Apollo 1, Eugene F. Kranz, responsable du suivi de vol au sein de la Nasa avait choisi ces deux mots pour guider son département. Il les définit de la manière suivante : coriace (*tough*) veut dire que « nous sommes en permanence redevables pour ce que nous avons fait ou que nous avons failli à faire », tandis que compétent (*competent*) signifie que « nous ne prendrons jamais quoi que ce soit pour acquis ». Ces mots permettent de baliser un travail théologique sur le plan synodal qui se fait en permanence à l'écoute non seulement de son travail mais de l'impact de son travail, et qui exerce une réformation permanente.

Suggestion

Dans l'espérance que les décisions synodales soient prises avec le concours de l'Esprit-Saint doublé d'une « conscience captive de la Parole de Dieu » (Martin Luther) et non par la seule prestance oratoire, nous proposons

- (1) que les « séances préparatoires » du synode soient investies comme lieu de *discernement théologique*.
- (2) que le synode travaille explicitement son *identité théologique*.

Discernement théologique

Pour une décision synodale donnée, chaque membre du synode doit pouvoir discerner les contours de sa propre position théologique et éventuellement ce qui peut la distinguer d'autres positions. Les « séances préparatoires » au synode offrent un cadre à ce travail.

Le discernement théologique est accompagné par un·e théologien·ne qui n'est pas membre du synode. Sa tâche est de permettre à chaque membre de discerner sa propre position par rapport à un sujet discuté au synode. Lors de la « séance préparatoire », sa structure

⁴ Chaque « fraction » du synode bernois – exceptée la fraction « jurassienne » – représente une certaine position théologique au sein de l'Église. Cf. <http://www.refbejuso.ch/fr/structures/le-synode/les-fractions-du-synode/> (consulté le 09.11.2020)

d'animation doit être centrée sur les personnes individuelles et le développement de leur responsabilité théologique.

Ces théologien·nes sont nommés·es au sein de chaque région ou service cantonal, et forment une équipe qui soutient, en partenariat avec le bureau du synode, l'explicitation des enjeux théologiques des sujets abordés en synode.⁵

*Identité théologique*⁶

L'EERV assume un pluralisme théologique *de fait*. Ce pluralisme trouve ses limites dans le cadre donné par les *principes constitutifs*. Cela concerne aussi le synode. En revanche, en choisissant de ne pas se structurer en partis théologiques, le synode de l'EERV doit travailler avec régularité son identité théologique. En régime de pluralisme théologique, l'identité théologique n'est pas une identité close, mais une identité ouverte en constante définition.

L'identité théologique du synode peut être travaillée par le biais de lectures communes. Celles-ci devraient permettre à chaque membre du synode d'approfondir : (1) sa réception des *principes constitutifs* ; (2) sa compréhension du pluralisme théologique en Église ; (3) son appropriation d'une théologie non-cléricale.

Ayant la responsabilité de la « vie spirituelle » de l'Église (*Règlement d'Organisation*, art. 19) il est de la responsabilité du conseil synodal de discerner les lectures communes du synode pour un temps donné.⁷

Engagement

Nous avons conscience qu'il s'agit là d'une ébauche et d'une réalité à construire.

Les soussignés s'engagent à accompagner qui le souhaite dans la mise en œuvre de ces suggestions.

En espérant que ces lignes auront retenus votre attention,

Elio Jaillet
Membre de l'EERV
Doctorant en théologie
Membre du comité de la SVTh

Etienne Guilloud
Pasteur de l'EERV
Pasteur dans la paroisse de La Dôle
Membre du comité de la SVTh.

E. Jaillet



⁵ Pour sa propre formation, cette équipe peut faire appel aux ressources théologiques à disposition en Suisse Romande: théologiens, théologiennes, facultés de théologie (Lausanne, Genève, Fribourg, Berne), instituts de formations théologiques (Cèdres Formation, Institut œcuménique de Bossey, Haute école de théologie, Centre pour la foi et la société, etc.), sociétés de théologie (atelier œcuménique de théologie, société vaudoise de théologie, Club des Cèdres, etc.), personnes de bonnes volontés et expertes dans les domaines concernés.

⁶ Ce que l'on doit entendre par « identité théologique » est du ressort du synode plutôt que du nôtre. Toutefois nous estimons que la définition de travail suivante peut être utile : l'identité théologique du synode est l'ensemble des propositions dogmatiques qui nourrissent la réflexion synodal conjuguées à l'écoute permanente de leur vitalité dans nos lieux d'Église.

⁷ Une lecture accessible et pertinente afin d'initier ce dispositif pourrait être : PICON Raphaël, *Tous théologiens*, Paris, Van Dieren, 2001.